

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS 02/2026 – Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission est composée de Mmes Christine Lavanchy et Valérie Hill (1^{ère} membre et rapportrice), ainsi que MM Laurent Béguelin, Bertrand De Techtermann et Yves Kazemi. Elle s'est réunie le lundi 16 février de 20h à 20h20 dans la salle de Municipalité, en présence de Monsieur le Municipal Jean-Yves Cavin, que nous remercions pour sa disponibilité et ses explications claires.

Les enjeux du Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

Le seul enjeu de ce document pour Bourg-en-Lavaux est qu'il valide notre acceptation de ne pas avoir de nouvelle zone d'activité dans la commune, en cohérence avec notre PACom récemment adopté. De nouvelles zones d'activité n'auraient pas de sens, comme nous n'avons pas l'espace pour les installer, d'autant plus qu'elles provoquent généralement des nuisances et doivent donc être éloignées des habitations.

La raison pour laquelle le Conseil communal doit traiter ce Plan directeur est que Bourg-en-Lavaux fait partie de la région concernée par l'ensemble du plan. Il s'agit du district de Lavaux Oron, hors communes qui appartiennent au PALM (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Pully et Paudex) :

- Six communes sont directement concernées : Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Oron, Puidoux, Savigny et Servion.
- Six communes ne sont pas directement concernées, mais sont appelées à la valider : Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Maracon, Montpreveyres, Rivaz et Saint-Saphorin.

Pour les communes concernées, il s'agit d'un enjeu important. Leurs zones d'activité sont actuellement sous-dimensionnées, ce qui limite l'agrandissement des entreprises en place et l'installation de nouvelles. Comme le note le préavis, l'évolution des emplois «démontre qu'à l'horizon 2040, 2'514 nouveaux emplois devraient s'implanter dans la Région Lavaux-Oron, dont 1'777 emplois devraient être accueillis en ZA.» Or, il manque 16.34 ha de surfaces de ZA pour permettre cette croissance.

Précisons les validations nécessaires pour les différents documents :

- Volet diagnostic de la situation actuelle : aucune validation
- Volet stratégique : validation par les Conseils communaux et les Municipalités
- Volet opérationnel : validation par les Municipalités (celle de Bourg-en-Lavaux l'a déjà validé)

Précisons que le plan lui-même comporte quelques erreurs en ce qui concerne Bourg-en-Lavaux :

- La petite zone violette qui correspond à la zone où se trouve l'Union vinicole n'est en fait pas une ZA selon notre PACom, mais une zone mixte.
- Il manque l'indication de la ZA où se trouve le chantier naval.

La planification (et donc le plan) ayant été validée par tous les acteurs après d'intenses tractations avec plusieurs services cantonaux, les six communes concernées ne souhaitent pas prendre le risque de rouvrir de dossier pour corriger ces erreurs. Ce sera fait dans la prochaine mouture du plan.

La commission ad hoc recommande donc à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le préavis tel qu'il est présenté par la Municipalité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N°02/2026 de la Municipalité du 26 janvier 2026 ;
selon le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter le Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron.**

Cully, le 4 mars 2026

La Commission ad hoc :

Valérie Hill
(rapporteur-trice)

Christine Lavanchy

Laurent Béguelin

Bertrand De Techtermann

Yves Kazemi